

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Compte administratif 2024 – Affectation du Résultat –

Nombre de conseillers

En exercice : 18  
Présents : 14  
Représentés : 04  
Absents excusés : 00  
Votants : 18

Date de la convocation : 21 mars 2025.

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mars 2025 dont le public a été informé par voie d'affichage le 21 mars 2025 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Lyse-Marie CLISSON – Audrey COURTOIS – Kahina ANDRADE – Odile CONROY – Nicole MARCHAIS – Arlette PEYTOUR – MM Olivier LUCAS – Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ – Georges GÉRAULT – Sébastien MÉRIAUX – Pierre-Yves PARISELLE – Gérald TOWNSEND.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

MME Sarah ANDRÉ **ayant donné pouvoir** à M Olivier LUCAS  
M Franck GUGLIELMAZZI **ayant donné pouvoir** à MME Sylvie PERRAUD.  
M Paul-Etienne LEGRAIS **ayant donné pouvoir** à M Sébastien MÉRIAUX.  
M Jean-Côme RIVIÈRE **ayant donné pouvoir** à MME Caroline DOUCERAIN.

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

MME Sylvie PERRAUD.

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie  
le 1<sup>er</sup> avril 2025 et publiée sur le site internet de la  
mairie le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Accusé de réception de la télétransmission par la  
préfecture des Yvelines ci-dessous.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Mairie \* 2, Grande Rue \* 78350 Les Loges-en-Josas

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice 2024 ;

Après avoir adopté le compte administratif de la commune pour l'exercice 2024 dont les résultats, sont conformes au compte de gestion ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Première adjointe ;

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

CONSTATE un résultat de clôture « fonctionnement » de l'exercice 2024 d'un montant de 824 900,02 € ;

CONSTATE un résultat de clôture « investissement » ID001 de l'exercice 2024 d'un montant de – 17 079,52 € ;

CONSTATE les restes à réaliser en excédent pour l'année 2024 d'un montant de 109 204,00 €, à savoir :

- RAR recettes pour l'année : 961 293,00 €
- RAR dépenses pour l'année : 852 089,00 €

DÉCIDE l'affectation du résultat constaté de la façon suivante :

- FR 002 – résultat reporté : 824 900,02 €

DIT que les crédits ainsi affectés seront repris au budget primitif 2025 de la commune ;

DIT que la délibération sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et qu'elle sera notifiée à toute personne concernée ;

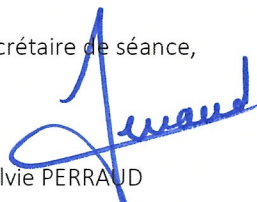
DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 18  
POUR : 18  
CONTRE : 00  
ABSTENTION : 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 7 avril 2025.

Le Secrétaire de séance,

  
Sylvie PERRAUD



Le Maire,

  
Caroline DOUCERAIN